

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mai 2020

**DIVERSES DISPOSITIONS URGENTES POUR FAIRE FACE AUX CONSÉQUENCES DE
L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 - (N° 2915)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 12

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 4

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Si les conséquences du Brexit doivent être traitées dans les plus brefs délais, les dernières semaines ont prouvé que les parlementaires sont capables de faire au travail parlementaire dans les plus brefs délais.

on ne comprend dès lors pas bien pourquoi le Gouvernement souhaite évincer le Parlement dont l'expertise est pourtant précieuse. Par ailleurs le critère de l'urgence invoqué ici ne semble pas être rempli étant donné que le Gouvernement demande au Parlement d'avoir les mains libres pendant trente mois.